Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230627-23-134-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

DÉLIBERATION 23-134

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 Juin 2023

Date de la convocation : 20 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Philippe MARION, M. Christian BOREL à M. Jean PROENÇA, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Isidore POLO à M. Denis PEILLOT.

Absent suppléé : M. Christian PETREQUIN représenté par Mme Céline MESSINA.

Secrétaire de séance : M. Philippe MARION.

OBJET : **FINANCES** : Décision modificative n°1 - Budgets de l'exercice 2023

Rapporteur : Christophe BOUVIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Après le vote du budget primitif qui a eu lieu en début d'année, il est nécessaire de voter une décision modificative qui tient lieu de "budget supplémentaire" en parallèle du vote des comptes administratifs et de l'affectation des résultats, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Celle-ci comporte les objets principaux suivants :

- La reprise des reports d'investissement 2022 (restes à réaliser) en dépenses et en recettes, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Investissements 2022 - Reports sur l'exercice 2023		
Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal	4 743 691,80 €	7 323 985,61 €
Transports et déplacements	0 €	145 087,60 €
Immobilier d'entreprises	256 742,98 €	1 789 000,00 €
Base de loisirs de Condrieu	29 812,50 €	284 000 €
Parc de stationnement St Germain	0 €	0 €
Assainissement	327 112,57 €	686 367,00 €
Eau potable	245 291,44 €	617 180,00 €

- La reprise des résultats de l'exercice antérieur conformément à l'affectation décidée pour chaque budget dans le cadre de la délibération spécifique du Conseil communautaire ;
- Des inscriptions complémentaires en dépenses et en recettes pour tenir compte des évolutions survenues depuis l'élaboration du budget primitif ;
- Des ajustements de crédits entre opérations d'investissement pour tenir compte du rythme d'avancement des projets, ou des redéploiements entre chapitres au sein de chaque section.

Au sein du budget principal, la décision modificative ajuste, au plus sincère, les niveaux de crédits ouverts au budget primitif.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 945 650 € de dépenses nettes supplémentaires, qui sont en partie la traduction budgétaire d'engagements déjà pris ou à prendre, notamment :

- les subventions et soutiens en faveur du tourisme et du rayonnement communautaire (ViaRhôna grand départ, Vitis Vienna, organisation joutes à Condrieu) pour un total de 48 000 € ;
- la programmation complémentaire d'été du contrat de ville pour 48 000 € ;
- les études sur le commerce suite aux demandes de deux nouvelles communes pour 33 000 € ;
- les frais de nettoyage de locaux et autres structures qui ne seront plus réalisés en interne, mais par des prestataires extérieurs, pour 35 600 € ;
- la régularisation des participations versées à Vienne et Condrieu au titre des centres de vaccination pour 52 000 € ;
- la contribution 2023 aux services départementaux d'incendie et de secours pour 150 000 €.

Il convient également de prendre en considération l'impact de facteurs externes :

- la régularisation à la baisse de la fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation au titre de 2022, pour 91 500 €,
- l'augmentation des tarifs de maintenance des bâtiments estimée à plus de 30 000 €,
- 5 600 € de frais liés aux désordres apparus sur le bâtiment des archives à Pont-Evêque.

A cela s'ajoutent d'autres ajustements de dépenses à la hausse et à la baisse dont le solde s'établit à 74 950 €.

A ces dépenses dans les domaines d'activités s'ajoutent :

- une provision de 300 000 € au chapitre des dépenses de personnel (impacts de la hausse du SMIC, de la revalorisation éventuelle du point d'indice, des nouveaux postes à créer pour la mise en œuvre du schéma petite enfance) ;
- des besoins en matière de formation à hauteur de 48 000 € ;
- un complément de 29 000 € à la subvention d'équilibre du budget annexe de l'immobilier d'entreprises.

Ces nouvelles inscriptions sont financées par le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe des zones d'activités économiques, des recettes fiscales supplémentaires et une partie du résultat de fonctionnement 2022 reporté à hauteur de 600 000 €.

Le total des ajustements de crédits de fonctionnement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre, à 3 445 650 € en dépenses comme en recettes.

En investissement, des inscriptions nouvelles sont proposées à hauteur de 5 764 061,05 €.

Comme l'a déjà montré le bon niveau d'exécution des dépenses d'investissement en 2022, ce montant traduit la capacité opérationnelle acquise par les équipes, ainsi que le calcul au plus juste des crédits inscrits au budget primitif et en reports. Ainsi les opérations avancent rapidement et des ajustements apparaissent nécessaires au budget supplémentaire. Mais ces inscriptions nouvelles sont aussi le reflet de l'importante croissance des coûts dans presque toutes les composantes de l'investissement.

Ce facteur pénalise tous les domaines d'activités, mais il apparaît particulièrement impactant dans le cas de l'opération de réhabilitation / extension du stade nautique de Saint Romain en Gal, dont les crédits de paiement doivent être mis à niveau pour 1 029 690,80 €. Il convient toutefois de mettre en parallèle l'inscription du solde des subventions attendues, pour 760 906 €.

Les révisions de prix affectent également les marchés de travaux de la petite enfance, domaine dans lequel le BS 2023 prévoit en outre d'accélérer le développement de l'accueil collectif, conformément au schéma directeur récemment adopté. 369 000 € nets sont ainsi inscrits en dépenses, auxquels s'ajoutent 400 000 € pour l'acquisition de la maison d'assistants maternels de Pipet et le démarrage des études nécessaires à sa transformation en crèche collective.

En matière d'eaux pluviales et de lutte contre le ruissellement, l'avancement des opérations justifie une rallonge de 370 000 € pour les études et les travaux, à laquelle s'ajoutent 130 000 € pour le schéma directeur.

Au niveau de la gestion des déchets, la politique volontariste en faveur du compostage domestique porte ses fruits, ce qui nécessite d'inscrire 50 000 € de crédits supplémentaires pour l'acquisition de composteurs. Par ailleurs, le démarrage du projet de méthanisation Agrométha est pris en compte avec l'inscription de la subvention de 85 000 € prévue à ce stade du projet. Enfin, 51 000 € sont prévus pour renforcer les moyens dédiés au maintien à niveau des déchèteries.

Le programme annuel d'équipement et de maintien à niveau des équipements sportifs nécessite quant à lui un supplément de 110 150 €, dont 40 000 € pour l'éclairage de la halle sportive et 28 100 € suite à des pannes non prévisibles au stade du budget primitif. Un complément de crédits est également prévu dans les différentes piscines à hauteur de 179 035 €, consacré majoritairement à la généralisation du système de billettique prévu à l'origine pour le nouveau stade nautique.

En voirie, en regard de l'avancement des opérations de travaux en lien avec les communes, des crédits sont rajoutés à hauteur de 1 371 466 €, dont 724 500 € sont financés par des fonds de concours et des protocoles transactionnels et 500 000 € par des redéploiements de crédits.

Dans le domaine de l'économie et du tourisme, il est proposé de renforcer la capacité de l'Agglo à acquérir des terrains à vocation économique, via une avance de 970 500 € au budget annexe des zones d'activités. Par ailleurs, 46 000 € sont inscrits dans le cadre de la compétence Jazz à Vienne pour l'étude d'une tribune démontable visant à améliorer l'accueil du public dans les gradins du théâtre antique.

Au niveau des bâtiments techniques et administratifs, la décision modificative prend en compte les interventions qui ont dû être menées sur les archives de Pont-Evêque, ainsi que les premières dépenses nécessaires à leur réaménagement, pour un total de 56 900 €.

Enfin, l'étude actualisée de l'avancement des opérations de logements sociaux amène à prévoir 127 750 € de crédits supplémentaires au titre de l'aide aux bailleurs sociaux.

Au global, ces dépenses d'investissement nouvelles et le déficit antérieur reporté (13 188 744,59 €) sont financés par :

- le redéploiement de crédits entre opérations pour 625 000 € ;
- le solde positif des reports qui s'élève à 2 580 293,81 € ;
- l'affectation de l'essentiel de l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de 9 722 483,93 € ;
- des subventions et participations complémentaires à hauteur de 1 741 620 € ;
- un supplément de FCTVA de 452 407,90 € ;
- l'inscription d'un complément d'emprunt de 3 831 000 €.

Le total des ajustements de crédits en investissement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre, à 25 571 497,44 € en dépenses comme en recettes.

Les budgets annexes font également l'objet d'ajustements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes (reports, reprise des résultats, réinscriptions, redéploiements et opérations d'ordre).

- Dans le budget des transports le résultat de clôture, qui s'élève pour rappel à 1 577 197,87 €, reste suffisamment significatif pour absorber les ajustements nécessaires en dépenses de fonctionnement, notamment + 623 000 € sur la DSP qui subit toujours d'importante révisions

de prix dans le contexte inflationniste actuel et une provision de 450 000 € pour le rattrapage des factures de gaz sur la plateforme de mobilité. En investissement, les dépenses complémentaires à financer se limitent à 345 000 €, avec pour l'essentiel la démolition des bâtiments de la réserve foncière montée de la Petite Vitesse à Vienne, le lancement des études d'extension de la station GNV sur la plateforme de mobilité et un complément de crédits pour le renouvellement de la billettique. Côté recettes, avec l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement, l'excédent de clôture d'investissement, les recettes reportées et une recette nouvelle de 100 000 €, il s'avère possible de diminuer la prévision d'emprunt (- 1 055 121,88 €). Au final, la décision modificative s'équilibre à 1 112 500 € en fonctionnement et à 345 000 € en investissement.

- Dans le budget de l'immobilier d'entreprises, l'enjeu principal est de financer le déficit de clôture en investissement, qui s'élève pour rappel à 1 585 711,50 €, ainsi que les dépenses reportées. L'affectation du résultat de fonctionnement y contribue, ainsi que les recettes reportées et l'inscription de 564 000 € de recettes complémentaires liées au transfert de terrains vers le budget des zones d'activités en attendant leur commercialisation sous forme de baux à construction. En fonctionnement, une rallonge de la subvention d'équilibre à hauteur de 29 000 € est nécessaire pour couvrir le besoin de financement lié notamment à la taxe d'aménagement du site Logistirail. Au final, la décision modificative s'équilibre à 29 100 € en fonctionnement et 1 669 000 € en investissement.

- Dans le budget des zones d'activités économiques, ce sont l'acquisition des terrains transférés depuis le budget de l'immobilier d'entreprises (564 000 € - voir ci-dessus) et le renforcement de l'enveloppe de réserve foncière (+ 400 000 €), qui constituent l'essentiel du budget supplémentaire. Ces dépenses sont financées par une avance de 970 500 € du budget principal. Au final, la décision modificative s'équilibre à 1 233 391,05 € en fonctionnement et 970 500 € en investissement.

- Dans le budget de la base de loisirs de Condrieu, comme dans le budget de l'immobilier d'entreprises, l'enjeu est de financer le déficit d'investissement cumulé, qui s'élève pour rappel à 338 631,94 €, ainsi que les dépenses reportées. L'équilibre du budget supplémentaire est réalisé par un report d'emprunts et l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement. Il n'y a pas de changement en section de fonctionnement et la décision modificative s'équilibre à 369 000 € en investissement.

- Dans le budget de l'assainissement, le besoin de financement de la section de fonctionnement (262 000 €) est couvert en recettes par le résultat de fonctionnement reporté (2 156 022,47 €), le surplus étant viré à la section d'investissement. Ce virement, cumulé aux recettes reportées et à la part du résultat de fonctionnement affectée à l'investissement (1 400 000 €), permet de financer une diminution du recours à l'emprunt, les dépenses reportées, le déficit d'investissement cumulé (1 616 584,87 €) et le solde des mouvements entre opérations (1 394 302,56 €). Ce dernier illustre notamment, comme dans le budget principal, un degré d'avancement satisfaisant dans la réalisation des investissements. Au final, la décision modificative s'équilibre à 2 136 022,47 € en fonctionnement et 3 338 000 € en investissement.

- Dans le budget de l'eau potable, les dépenses complémentaires de la section de fonctionnement (132 428 €) sont couvertes par la fraction reportée du résultat de fonctionnement (854 463,56 €), sachant que les recettes de fonctionnement intègrent en outre la reprise des résultats de deux syndicats des eaux dissous, Chonas-Saint Prim-Saint Clair et Gerbey-Bourrassonnes, pour un montant total de 135 108,36 €. L'ensemble génère un virement à la section d'investissement, où il convient de financer les dépenses reportées, le déficit d'investissement cumulé (1 667 130,34 €) et le solde des mouvements entre opérations (1 444 578,22 €). Là aussi, le niveau assez élevé des inscriptions complémentaires témoigne d'un bon rythme de réalisation. Les recettes nécessaires sont issues du virement de la section de fonctionnement, de la part du résultat de fonctionnement affectée à l'investissement (1 253 000 €), des recettes reportées et de recettes complémentaires (638 000 €). A cela s'ajoute la reprise des résultats des deux syndicats dissous pour un total de 952 540,25 €, qui permet de diminuer la prévision d'emprunt. Au final, la décision modificative s'équilibre à 989 000 € en fonctionnement et 3 357 000 € en investissement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des nomenclatures comptables M14, M4, M43 et M49,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 8 juin 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 abstentions) :**

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 portant sur le budget principal et les budgets annexes de la communauté d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 03/07/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat